



Avenant a mon contrat pour un changement de statut

Par **NAT**, le **25/04/2012** à **11:04**

Bonjour, mon employeur veut me changer de statut je suis actuellement AAC avec un statut de technicien niveau 5 echelon 1 ils veulent me passer employe niveau 4 echelon 2 (convention du commerce de gros) ils ne me changent pas mon salaire mais j'ai peur qu'en changeant de statut je ne puisse plus évoluer quels avantages ou inconvénients cela m'apporte-t-il ? est-ce qu'une AAC peut être technicien ? ai-je le droit de refuser ? quelles conséquences si je refuse ?

Par **pat76**, le **25/04/2012** à **17:24**

Bonjour, votre statut a été précisé dans votre contrat de travail. Il est spécifié sur vos bulletins de salaire. Qu'entendez-vous par AAC (agent d'administration centrale) ?

Par **NAT**, le **25/04/2012** à **20:12**

Bonjour, merci d'avoir répondu rapidement. J'ai déjà eu un avenant à mon contrat me précisant que je passais technicien niveau 5 echelon 1 en 2002 et maintenant ils veulent m'en faire un autre pour mettre employé niveau 4 echelon 1 j'ai l'impression qu'ils redescendent mon niveau. AAC veut dire assistante administrative et commerciale j'étais déjà AAC quand il m'on fait un avenant pour me passer technicien et maintenant ils me disent que ça n'existe pas (10 ans pour s'en rendre compte) pour les AAC et le statut de technicien est bien présent sur ma fiche

de paye

Par **pat76**, le **26/04/2012** à **12:53**

BonjourrrrrnVous avez vérifié avec la grille salariale de votre convention collective à quel poste correspondait exactement votre niveau et votre coefficient actuel?